



Mont-Laurier le 20 février 2024

Association Chasse et Pêche Normandie
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
7 AVRIL 2024
13H30
950 RUE DE ST-JOVITE

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes conviés à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Association chasse et pêche Normandie, qui se tiendra en **présentiel seulement** dimanche **le 7 avril 2024** à compter de **13h30** au sous-sol de l'église de Tremblant située au **950 rue de St-Jovite**.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour. Les autres documents seront déposés au moment de la réunion.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
 2. CHOIX DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE
 3. CHOIX DE LA PRÉSIDENTE, DU SECRÉTAIRE ET DES SCRUTATEURS D'ÉLECTION
 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 5. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU P-V DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19-03-2023
 6. BILAN DES ACTIVITÉS 2023
 7. RAPPORT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023
 8. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS
 9. CHOIX DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE 2024
 10. TARIFICATION ET RÉGLEMENTATION 2024
 11. ÉLECTIONS
 12. QUESTIONS DES MEMBRES
 13. PRIX DE PRÉSENCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-



ÉLECTIONS ET PROCÉDURE DE VOTE

Quatre (4) postes au sein du conseil d'administration arrivent à échéance. Celles et ceux qui souhaitent soumettre leur candidature doivent le faire soit par courriel à info@zec-normandie.com, soit par la poste ou en personne au secrétariat de la ZEC au 612 rue de la Madone à Mont-Laurier J9L 1S9 au **plus tard 22 mars 2024**.

QUESTIONS DES MEMBRES

Si vous avez des questions ou des commentaires, nous vous invitons à nous les transmettre à l'avance afin qu'on puisse vous fournir des réponses précises lors de l'assemblée.

Afin de faciliter un meilleur déroulement de l'assemblée et de permettre au plus grand nombre de membres d'exercer leur droit de parole, il y aura un maximum de 2 questions par intervenant.

RABAIS PRÉVENTE – TARIFICATION NORMANDIE 2024

Vous constaterez que cette année encore, malgré l'augmentation sur la tarification de 4% vous pourrez profiter d'un rabais **de 10%** (sur le tarif d'activité de votre forfait) si celui-ci est renouvelé au plus tard le 30 avril 2024 inclusivement.

Celles et ceux qui sont membres de la ZEC Normandie ET de la ZEC Mazana pourront quant à eux bénéficier d'un rabais de 20% du tarif de l'activité sur chacun de leur forfait si les 2 renouvellements se font lors de la même transaction. Cette offre est valide **jusqu'au 30 avril 2024** inclusivement et disponible seulement en contactant le secrétariat.

Cordiales salutations,

Bernard Lajeunesse

Bernard Lajeunesse,
Président